



## Qui est responsable de la torture?

Amnesty International "fête" cette année son vingt-cinquième anniversaire. "forum" soutient Amnesty depuis des années et participe activement à la lutte pour les droits de l'homme en écrivant régulièrement des lettres aux différents gouvernements impliqués.

Pour marquer notre sympathie avec cette organisation qui travaille dur depuis tant d'années, nous publions cette réflexion de M. Klecker sur le problème de la torture.

Depuis que dans ses rapports s'accumulent les témoignages répandue de torture, Amnesty International rencontre parfois quelque difficulté à désigner les responsables.

Arrestations, enlèvements, tortures et meurtres ne sont pas toujours l'oeuvre d'agents de l'Etat. Bien sûr, les dictateurs ont quasiment toujours à leur service une police secrète qui se caractérise par l'obséquiosité et la brutalité. Ces gens-là nieront avoir torturé, contre toute évidence, ou bien -sinon en même temps- ils font connaître la torture qu'ils pratiquent, afin de terroriser la population. On sait que dès 1934, les parents allemands menaçaient les enfants un peu rebelles en leur disant: si tu ne te comportes pas, tu iras à Dachau!

La situation se complique si, comme c'est le cas dans nombre de pays d'Amérique Latine, des "escadrons de la mort" -souvent à la solde de grands propriétaires- enlèvent, torturent et tuent. Alors les gouvernements ne peuvent être mis en cause que s'il est établi qu'ils sont complices ou de connivence avec les criminels.



in: Le Monde

Au cours de l'année 1984, des milliers de personnes ont été victimes d'actions criminelles exécutées sur l'ordre ou avec la complicité de gouver-

nements. Dans bien des pays, des civils non-armés en grand nombre étaient tués par l'armée, la police ou les "escadrons de la mort" dont les actes étaient tolérés par les autorités.

Partout dans le monde, des prisonniers étaient torturés à mort, ou mouraient en détention à la suite de traitements cruels délibérés.

Le rapport d'Amnesty International note qu'en 1984 presque la moitié de pays du monde tenaient des prisonniers d'opinion dans leur prisons. Des milliers de prisonniers politiques étaient détenus sans procès. Dans beaucoup de pays la torture était utilisée comme moyen politique par les autorités.

Des cas de morts sous la torture sont rapportés du Chili, de Turquie, d'Uruguay. L'assassinat politique concerne le Tchad, le Salvador, le Guatemala, l'Indonésie, le Pérou. Dans certains cas, la responsabilité est à attribuer à des "escadrons de la mort" agissant apparemment de connivence avec les autorités, dans d'autres cas, des membres en uniforme des forces de sécurité et des militaires étaient impliqués.

Pour relever l'exemple peut-être le plus frappant: une mission d'Amnesty International, qui a visité le Salvador en 1983, est arrivée à la conclusion que la plupart des 40 000 personnes victimes de la violence politique au cours des cinq années précédentes, avaient été assassinées par des forces gouvernementales qui exposaient publiquement les corps mutilés avec l'intention de terroriser la population.



in: Le Monde

Un rapport récent sur le pays de l'Apartheid (sans doute dépassé déjà par les événements de ce mois de juin 1986) rappelle que depuis de nombreuses années, Amnesty International reçoit des informations prouvant qu'en Afrique du Sud, la torture est une pratique largement répandue, voire systématique. Le rapport rappelle l'incident du 21 mars 1985: les policiers ont ouvert le feu sur les personnes qui suivaient un enterrement. Une commission d'enquête a conclu que 20 Noirs, dont plusieurs enfants, avaient été tués, et d'autres, blessés. Selon les consignes, les policiers n'avaient rien d'autre pour disperser la foule que des armes à feu et de vraies balles. Au moins 15 des victimes avaient été tirées dans le dos. Pourtant les policiers n'ont pas été tenus pour responsables.

La préface du rapport annuel de 1985 note la réflexion de principe:

*"La communauté internationale doit reconnaître*

*ces atteintes à la vie humaine comme un problème urgent. Le droit à la vie et le droit à ne pas être traité cruellement, deux des droits les plus fondamentaux, sont brutalement violés. L'opinion publique internationale ne devrait plus tolérer que des gouvernements aient recours aux exécutions et aux assassinats pour résoudre leurs problèmes politiques. Quelles que soient les circonstances, la torture et l'assassinat politique par les gouvernements ne peuvent jamais se justifier."*

Dans le cas de l'Afrique du Sud, la responsabilité du gouvernement pour les assassinats politiques est claire: les responsables chargés de l'application de la loi jouissent de l'immunité que confère l'état d'urgence; ils commettent leurs meurtres sans qu'ils aient à craindre une enquête.

De début septembre 1984 à fin novembre 1985, plus de 800 personnes sont mortes, tombées, pour la plupart, sous les balles de la police. Amnesty International est d'avis que les gouvernements devraient utiliser tous les moyens disponibles pour intercéder afin que des mesures efficaces soient prises pour empêcher la pratique de la torture, afin que les tortionnaires soient traduits en justice. Il est à craindre que devant l'augmentation de la violence provoquée par la politique raciale, la répression du régime de l'Apartheid ne se fasse de plus en plus sauvage, et sourde aux protestations internationales.

Le cas de l'Afrique du Sud illustre de façon exemplaire le mépris froid et sanglant du droit à la vie, mépris qui est l'expression de la politique raciste d'un gouvernement. Donc on ne voit pas comment on pourrait douter de la responsabilité des autorités.

Un autre rapport récemment publié par Amnesty International concerne un cas où la recherche de la responsabilité paraît moins facile. Il s'agit du Mexique. Dans les Etats d'Oaxaca et de Chiapas, il y a eu de nombreux cas de meurtres politiques et de 'disparitions' de paysans et de membres des communautés indiennes; ces abus ont résulté des activités des victimes dans des organisations qui défendent les intérêts des paysans contre les gros propriétaires. Dans presque tous les cas, les meurtres ont été le fait de civils, non de la police. Il faut souligner qu'il ne s'agit pas de bagatelles: citons comme exemple le massacre de 11 membres d'une communauté indienne le 24 mars 1983, dans le Chiapas, massacre parfaitement documenté dans la réponse du gouvernement au rapport soumis par A.I. La mission d'A.I. a eu toutes facilités pour mener son enquête. Le gouvernement a commenté le rapport. Or, on constate que, de façon générale les autorités du Mexique ne mettent pas de zèle -c'est le moins qu'on puisse dire- à poursuivre les coupables. Ceux qui perpètrent les crimes restent impunis. Des ordres d'arrestation restent sans suite. Il est difficile de ne pas penser que les autorités sont souvent de connivence avec les tueurs. Et pourtant, il s'agit d'un pays à régime démocratique. Cela n'empêche que le racisme, une tradition d'oppression des pauvres, d'exploitation considérée comme allant de soi, ont marqué les esprits et conduisent aux abus les plus horribles. Le gouvernement qui se veut démocratique ne devrait tolérer d'aucune façon que ces horreurs se pratiquent sur le territoire sur lequel s'étend sa responsabilité. La responsabilité du gouvernement mexicain est moins directe que celle, sur son terrain, du gouvernement de l'Afrique du Sud.

La responsabilité morale de la communauté interna-

tionale est engagée aussi évidemment, dès que les faits sont établis et, raison de plus, reconnus par les gouvernements. C'est certainement le cas du Mexique, bien plus encore de l'Afrique du Sud. Aucune déclaration en faveur des droits de l'homme n'est crédible si elle n'est pas suivie d'actes.

Nic KLECKER



in: PF